Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20251216-D_2025_120-DE

Pont-Péan

35131 PONT-PÉAN
Tel. 02 99 52 41 70
mairie@pontpean.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
9 décembre 2025
Affichage :
Du 21 décembre 2025 au 21 février 2026
Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 17
Quorum : 14
Votants : 21

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze décembre à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le 9 décembre 2025, conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur DEMOLDER Michel, Maire.

PRÉSENTS : Michel DEMOLDER, Stéphane MÉNARD, Agnès GUILLET, Mourad ZEROUKHI, Sylvie BERNARD, Dominique JACQ, Bernadette DENIS, Romuald FRISSON, Nadège LETORT, Antoine SIMONNEAU, Anthony BOSSARD, Alexandre MOREL, Maryse AUDRAN, Pascal COULON, Dominique CANNESSON, Espérance HABONIMANA, Calixte TIENDREBEOGO

ABSENTS EXCUSÉS : Laëtitia GAUTIER, Anne JOUET, Frédéric GOURDAIS, Farida AMOURY
ABSENTS : Evelyne OLLIVIER-LORPHELIN, Didier LE GOFF, Valérie FORNARI, Nicolas RATY, Stéphanie DAVID, Yvon LE GOFF

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE :
Anne JOUET a donné pouvoir à Dominique JACQ, Laëtitia GAUTIER a donné pouvoir à Sylvie BERNARD, Frédéric GOURDAIS a donné pouvoir à Stéphane MÉNARD, Farida AMOURY a donné pouvoir à Espérance HABONIMANA

SECRETAIRE : Dominique JACQ
SECRETAIRE AUXILIAIRE : Hervé LEFRANC BOURASSEAU, Directeur Général des Services.

Les membres du Conseil municipal constatent que les dispositions législatives concernant la convocation et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2025-120 : INTERCOMMUNALITE. Syndicat Intercommunal de Musique - rapport d'activités 2024-2025.

Rapporteur : Mme Agnès GUILLET, Maire Adjointe déléguée à la Culture et Vice-président du Syndicat Intercommunal de musique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-39,
Vu le rapport joint en annexe présentant l'activité du SIM pour l'année 2024-2025,

Le Syndicat Intercommunal pour l'Enseignement de la Musique Rive Sud (crée le 1er octobre 2002) est un établissement public d'enseignement artistique spécialisé, géré par un syndicat intercommunal regroupant les communes de Bruz, Bourgbarré, Laillé, Orgères, Pont-Péan et Saint-Erblon.

Le SIM regroupe 563 élèves de l'éveil musical à la pratique instrumentale ouverte à un choix de 22 disciplines instrumentales (595 élèves en 2023-2024).

L'année 2024-2025 est marquée notamment par le développement de la pratique collective et du parcours adapté aux apprenants ayant des besoins spécifiques.

La contribution annuelle de la commune est de 48 666 € sur un budget total de participation communale de 650 000 € auquel s'est ajouté une participation exceptionnelle de 2 823 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte de la présentation du rapport d'activités 2024-2025.

Pour copie conforme, en Mairie, le 16 décembre 2025
Le Maire,

Michel DEMOLDER

MAIRIE DE PONT-PÉAN (35)